



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 222 sur la gestion contractuelle, a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Clet, ce 15^e jour du mois d'avril 2025.

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière